

Clearview AI dans le radar de la CNIL

Chaque vendredi, dans sa revue de presse, Maddyness vous propose une sélection d'articles sur un sujet qui a retenu l'attention de la rédaction. Cette semaine, le dépôt de plainte de plusieurs ONG contre la société américaine de reconnaissance faciale Clearview AI.

Temps de lecture : minute

28 mai 2021

Plusieurs ONG déposent plainte contre Clearview AI

L'actualité

L'ONG Privacy International annonce, ce jeudi 27 mai, le dépôt de plusieurs réclamations en Europe contre l'entreprise américaine Clearview AI. Dans une réclamation de cinquante pages adressée en France à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Privacy International étrille les pratiques de Clearview, jugeant que l'entreprise américaine ne respecte pas le droit français et européen encadrant l'utilisation de données personnelles.

Inquiète de cette utilisation de données personnelles, Privacy International demande donc à la CNIL d'ouvrir une enquête et de sommer l'entreprise de cesser de collecter et traiter les données des citoyens concernés. L'ONG a fait savoir dans un communiqué que des réclamations similaires ont également été déposées en Autriche, en Italie, au

Royaume-Uni et en Grèce. [Lire l'article complet dans le Monde.](#)

Les pratiques de Clearview AI

Le concept

The tiny company, Clearview AI, devised a groundbreaking facial recognition app. You take a picture of a person, upload it and get to see public photos of that person, along with links to where those photos appeared. The system — whose backbone is a database of more than three billion images that Clearview claims to have scraped from Facebook, YouTube, Venmo and millions of other websites — goes far beyond anything ever constructed by the United States government or Silicon Valley giants.

Federal and state law enforcement officers said that while they had only limited knowledge of how Clearview works and who is behind it, they had used its app to help solve shoplifting, identity theft, credit card fraud, murder and child sexual exploitation cases. [Lire l'article complet sur le New York Times.](#)

Une réclamation déjà déposée en 2020 devant la CNIL

Le précédent

Jumbo Privacy, spécialisé dans la protection des données personnelles, a déposé le 15 juillet une réclamation devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) contre Clearview AI. La start-up française reproche à cette entreprise américaine spécialisée dans la reconnaissance faciale de violer de nombreuses dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

A l'origine de cette démarche, Zoé Vilain, directrice stratégie, protection des données personnelles et présidente Europe de Jumbo Privacy, explique à *L'Usine Digitale* avoir "mandaté Jumbo Privacy pour faire une demande d'accès et de suppression de données personnelles auprès de Clearview AI". [Lire l'article complet sur L'Usine Digitale.](#)

La police suédoise épinglée pour avoir utilisé Clearview AI

La sanction

The official body that represents data watchdogs from the 27-nation European Union have said they are “particularly concerned” by certain developments in facial-recognition technology and by the “unprecedented” issues raised for data protection.

Sweden’s data regulator has fined the nation’s police authority for using Clearview’s technology to identify people, saying law enforcement agents had “unlawfully processed biometric data for facial recognition” and failed to do “a data protection impact assessment.” [Lire l'article complet sur Bloomberg.](#)

